

Les admissions au sein des Établissements et Services d'Accompagnement par le Travail du CAPS se font sur notification de la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH) avec une orientation ESAT.

Les démarches à effectuer :

1 - Une demande de stage, période d'essai ou d'admission

Un courrier précisant l'admission en ESAT doit être adressé au directeur du pôle travail accompagné et insertion :

Carrefour d'Accompagnement Public Social
4, rue Léon Parisot - 54110 ROSIÈRES-AUX-SALINES

2 - Un dossier de candidature

Après réception de votre courrier, le secrétariat du pôle travail accompagné et insertion vous transmettra une liste de documents à fournir afin de constituer un dossier de candidature.

3 - Une rencontre avec les coordinateurs de parcours des ESAT ou le directeur de pôle

Lorsque tous les documents auront été retournés, le secrétariat du pôle travail accompagné et insertion vous contactera afin de convenir d'un rendez-vous. Lors de cette rencontre, vous pourrez visiter une structure.

4 - Après cette visite

Une proposition de stage vous est transmise.

À l'issue de cette période, de 2 ou 3 semaines, renouvelables, le coordinateur de parcours de l'ESAT en lien avec le chef de service de la structure d'accueil, procède à une évaluation qui déterminera les aptitudes et les compétences de la personne pour intégrer un ESAT.

La décision d'une période d'essai, en fonction des places vacantes, appartient au directeur du pôle travail accompagné et insertion.

5 - Si une place est « vacante »

Une période d'essai vous sera proposée ou une inscription sur liste d'attente vous sera notifiée.

Pour tout renseignement, vous pouvez vous adresser au :

Secrétariat du pôle travail accompagné et insertion au 03 83 48 14 12
Du lundi au vendredi : 8h00 - 12h00 et 13h30 - 16h30